



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 7

Date de convocation : 07 octobre 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Sabine DONNENWIRTH, Bernadette MACK, Luc KERN, Frédérique GRAHAM, Brigitte VELTEN, Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGFELDER),

Absent : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Attribution du marché pour la mise en sécurité des accès et des abords de l'église

Par délibération du 5 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet sommaire (APS) pour la rénovation des escaliers et des abords de l'église avec un coût prévisionnel de travaux de 72 000 € HT présenté par le bureau d'études M2I.

Une consultation a ainsi été lancée en procédure adaptée sur la plateforme Alsace Marchés Publics en date du 19 aout 2025 pour une remise des plis le 19 septembre dernier.

Trois entreprises ont déposé des offres :

	Prix en € HT
RAUSCHER de Adamswiller	89 947,00 € HT
WICKER TP de Hochfelden	68 000,00 € HT
THIERRY MULLER de Geispolsheim	69 824,00 € HT

Au vu de l'analyse du Maître d'œuvre M2I, il est proposé de retenir l'offre de la société WICKER TP pour un montant total de 68 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution du marché de travaux à l'entreprise WICKER TP sise à HOCHFELDEN pour un montant total de 68 000,00 € HT,
- AUTORISE le Maire à signer
 - Le marché avec l'entreprise,
 - Les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant des marchés (notamment les actes spéciaux de sous-traitance) et toutes les pièces administratives relatives à l'opération.

- Les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe financière.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le **17 OCT. 2025**



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

GILLIG

Céline GILLIG

MAIRIE
DE
LIXHAUSEN



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 7

Date de convocation : 07 octobre 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Sabine DONNENWIRTH, Bernadette MACK, Luc KERN, Frédérique GRAHAM, Brigitte VELTEN, Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGFELDER),

Absent : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Budget principal : Autorisation au Maire de contracter une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire expose que la Commune va démarrer de nombreux travaux avant la fin de l'année, notamment :

- la création du parking et de l'aires de jeux,
- la rénovation des escaliers et des abords de l'église,
- l'installation de la pergola sur le club house,
- la restauration de la peinture extérieure de l'église
- la sécurisation de la toiture de la mairie...,

Il rappelle également la délibération DELC -10-2020 dans laquelle le Conseil municipal lui avait délégué la réalisation de ligne de trésorerie avec un maximum de 100 000 €.

Cependant, une ligne de trésorerie de 100 000 € ne suffira pas à honorer toutes les factures avant le versement des subventions allouées et le remboursement de la TVA.

3 établissements bancaires ont ainsi été sollicités pour une ligne de trésorerie / un relais crédit pour un montant de 250 000 €.

Les 3 banques ont répondu comme suit :

	Caisse d'épargne	Caisse d'épargne	Crédit Mutuel	Crédit Mutuel	Crédit Mutuel	Crédit Agricole
Durée	2 ans	3 ans	1 an	2 ans	3 ans	1 ans
Montant emprunté	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
	Crédit relais					
Taux d'intérêt fixe	3,43 %	3,62 %	3,15 %	3,20 %	3,22 %	/
						Ligne de trésorerie
Marge						1,25 %
Accusé de réception en préfecture 067-216702704-20251017-DELC32-2025-DE						
Date de télétransmission : 17/10/2025						
Date de réception préfecture : 17/10/2025						2,026 %
ce jour						

	Caisse d'épargne	Caisse d'épargne	Crédit Mutuel	Crédit Mutuel	Crédit Mutuel	Crédit Agricole
Frais de dossier	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %
Commission d'engagement	/	/	/	/	/	0,20 %

Considérant les avantages d'une ligne de trésorerie par rapport aux crédits relais, i est proposé au conseil municipal d'accepter l'offre pour la ligne de trésorerie du Crédit Agricole comme suit :

Nature	Ligne de trésorerie par tirage
Montant maximum	250 000 €
Durée maximum	1 ans
Taux d'intérêt	2,026 % (index Euribor 3 mois à ce jour) + marge de 1,25 %
Modalité de remboursement	Palement trimestriel des intérêts
Commission d'engagement	0,20 %
Frais de dossier	0,10 %
Modalité d'utilisation	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office Demande de tirage : aucun montant minimum Demande de remboursement : aucun montant minimum

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-avant à intervenir avec le crédit agricole, et à exécuter l'ensemble des obligations prévues par le contrat de ligne de trésorerie.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 17 OCT. 2025



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

GILLIG

Céline GILLIG



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 7

Date de convocation : 07 octobre 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Sabine DONNENWIRTH, Bernadette MACK, Luc KERN, Frédérique GRAHAM, Brigitte VELTEN, Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGFELDER),

Absent : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Désignation de référents « Espèces à enjeux pour la santé des humains » (EESH)

À la faveur des activités humaines et du changement climatique, des espèces impactant la santé arrivent et se propagent en Région Grand Est.

Pour limiter le développement et les impacts des espèces comme l'ambroisie à feuille d'armoise, les chenilles processionnaires du chêne et du pin, il convient d'agir de manière préventive.

FREDON Grand Est est missionnée par l'ARS Grand-Est pour animer et coordonner un plan d'actions régional qui vise à :

- Assurer la surveillance de l'exposition
- Améliorer les connaissances sur ces espèces et les moyens de lutte
- Sensibiliser aux risques
- Coordonner les acteurs et les actions
- Développer des outils de gestion
- Promouvoir les actions de lutte

Ce plan s'appuie notamment sur la mobilisation collective à travers la construction et l'animation d'un réseau de référents au niveau des collectivités, des gestionnaires d'espaces et de linéaires, ainsi que du monde agricole.

Il convient ainsi de nommer 1 référent « élu » et 1 « agent territorial » qui seront formés gratuitement et qui intégreront le réseau.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉSIGNE M. Daniel LENGENFELDER en qualité d'élu référent « Espèces à enjeux pour la santé des humains »
- DÉSIGNE Mme Céline GILLIG en qualité d'agent référente « Espèces à enjeux pour la santé des humains »

**6 voix pour,
1 abstention (Daniel LENGENFELDER)**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 17 OCT. 2025



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER



La secrétaire,

GILLIG

Céline GILLIG



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 7

Date de convocation : 07 octobre 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Sabine DONNENWIRTH, Bernadette MACK, Luc KERN, Frédérique GRAHAM, Brigitte VELTEN, Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGFELDER),

Absent : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Paniers garnis pour les administrés de plus de 65 ans et organisation d'un repas estival

Depuis 2020, la Commune n'organise plus de fête de Noël pour les Aînés en hiver mais offre un « colis de Noël » à tous les administrés de plus de 65 ans.

Pour pallier à l'absence de ce moment festif en fin d'année, la Commune organise un repas estival en juin en y conviant les administrés de plus de 65 ans, les bureaux des associations et les bénévoles de la commune. Ces manifestations ont eu un vif succès auprès des participants qui marquent également leurs préférences pour ce rendez-vous estival.

Pour 2025-2026, le Maire propose de renouveler cette formule en ajustant les montants des paniers à savoir :

- Offrir un colis à toutes les personnes de 65 ans et plus en décembre 2025 :

- D'un montant de 45,00 € pour une personne seule
- D'un montant de 90,00 € pour un couple

- Organiser un repas estival en juin 2026 pour les personnes de plus de 65 ans et les bénévoles de la Commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'offrir un colis de Noël à tous les administrés âgés de 65 ans et plus,
- FIXE le montant du colis à 45,00 € maximum pour une personne seule et 90,00 € maximum pour un couple,
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025,

- **DIT** que les crédits nécessaires à l'organisation de ce repas seront prévus au budget 2026,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le **17 OCT. 2025**



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

A blue ink signature of the name Daniel Lengenfelder.

La secrétaire,

GILLIG

Céline GILLIG